

## 5.1 Violences au sein de la famille

En 2019, 44 % des plaintes pour violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité concernent des violences commises au sein de la famille, ce qui représente 160 000 victimes (119 000 majeures et 41 000 mineures). En un an, ces plaintes ont augmenté de 14 % (+ 13 % lorsque la victime est majeure, + 15 % lorsqu'elle est mineure), probablement en lien avec le Grenelle sur les violences conjugales lancé en 2019 qui a pu favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité, inciter les victimes de **violences conjugales** à davantage déposer plainte et peut-être, plus largement, encourager les signalements de toute forme de **violences intrafamiliales**. La hausse des violences intrafamiliales s'est poursuivie en 2020 (+ 10 %) notamment lors du premier confinement (du 17 mars au 10 mai 2020), où l'isolement strict a pu exacerber les tensions au sein des familles.

Les victimes de violences intrafamiliales subissent presque exclusivement des violences physiques (96 %) de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint (90 %) lorsqu'elles sont majeures, alors que les violences sexuelles sont plus fréquentes à l'encontre des mineurs (23 % des violences intrafamiliales sur mineur).

La majorité de ces victimes sont des femmes : 77 % lorsqu'il s'agit de violences physiques et 85 % pour les violences sexuelles. Cependant, avant 15 ans, les garçons sont légèrement plus nombreux à subir des violences physiques ► **figure 1**. Au sein de la famille, les victimes de violences sexuelles sont particulièrement jeunes : 60 % ont moins de 15 ans contre 18 % des victimes de violences physiques ; pour ces dernières, les plus exposées sont les femmes de 20 à 39 ans (42 % de l'ensemble des victimes) ► **figure 2**.

En 2019, 115 000 personnes ont été mises en cause pour des violences intrafamiliales, majoritairement des hommes (83 %). Les **mis en cause** sont quasi exclusivement des hommes pour les violences sexuelles sur majeur (99 %) et sur mineur (95 %). Dans les violences physiques,

leur part est moins importante lorsque la victime a moins de 15 ans (59 %).

La répartition par âge des mis en cause est la même concernant les violences physiques sur personne de 15 ans ou plus et les violences sexuelles sur majeur : en moyenne, de 2016 à 2020, 60 % des mis en cause ont entre 25 et 45 ans et un tiers entre 30 et 40 ans ► **figure 3**. En revanche, les auteurs de violences sexuelles sur mineur sont nettement plus jeunes : 17 % ont moins de 15 ans et 25 % moins de 20 ans.

Les services de police et gendarmerie n'enregistrent qu'une faible part des violences intrafamiliales. Selon l'enquête Cadre de vie et sécurité, sur la période 2011-2018, 1 % des personnes de 18 à 75 ans interrogées a subi des violences de la part d'un membre de sa famille vivant ou non avec elle au moment des faits, soit 425 000 personnes chaque année. 7 fois sur 10, il s'agit de violences conjugales, majoritairement physiques, visant des femmes dans 72 % des cas. 65 % des victimes de violences conjugales ont été violentées plus d'une fois et plus de 30 % d'entre elles rapportent qu'au moins une fois, l'auteur était sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant. Les violences conjugales restent des atteintes faiblement rapportées : 14 % des victimes de violences conjugales ont déposé plainte ; 30 % de celles cohabitant avec le conjoint au moment de l'enquête ont effectué au moins une démarche sociale ou médicale, après l'agression.

Le caractère intrafamilial des violences n'est pas toujours identifiable dans les saisines du parquet, à l'exception des violences physiques entre conjoints. En 2019, les parquets ont traité la situation de 70 000 auteurs présumés de violences par conjoint. 31 % ont été considérés **non poursuivables** pour infraction insuffisamment caractérisée ou défaut d'élucidation. Parmi les **auteurs poursuivables**, 89 % ont reçu une **réponse pénale**, qui prend la forme de poursuites devant un juge (56 % des réponses pénales) ou d'une mesure alternative (38 %). ●

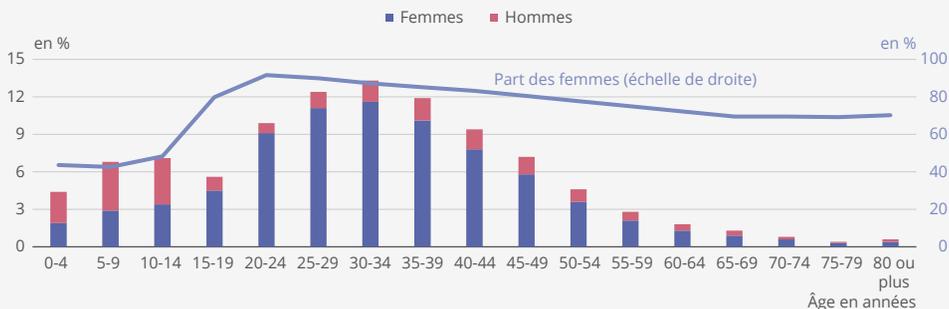
### ► Définitions

**Violences conjugales, violences intrafamiliales, mis en cause, auteurs non poursuivables, auteurs poursuivables, réponse pénale** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020 », *Info rapide* n° 19, SSMSI, novembre 2021.
- « Le traitement judiciaire des violences conjugales en 2015 », *Infostat Justice* n° 159, février 2018.

### ► 1. Répartition des victimes de violences physiques intrafamiliales par âge et sexe, sur la période 2016-2020

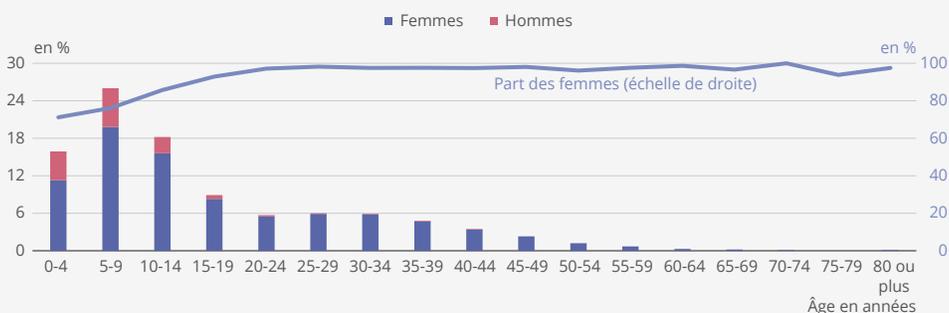


**Lecture :** en moyenne, entre 2016 et 2020, les femmes de 30 à 34 ans représentent 11,6 % de l'ensemble des victimes de violences physiques intrafamiliales et 87,2 % des victimes de cette tranche d'âge.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.

### ► 2. Répartition des victimes de violences sexuelles intrafamiliales par âge et sexe, sur la période 2016-2020

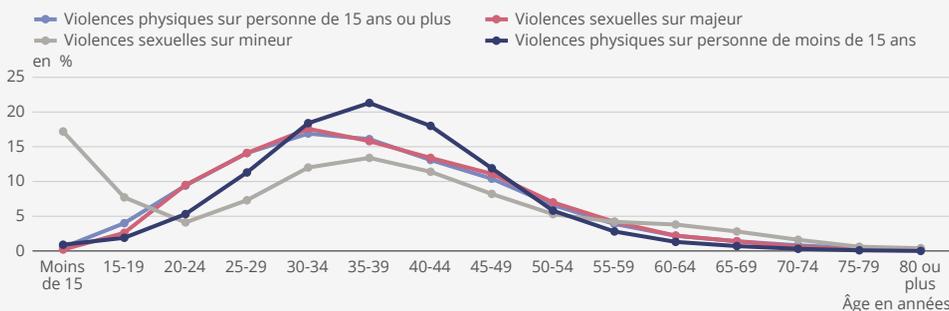


**Lecture :** en moyenne, entre 2016 et 2020, les femmes de 30 à 34 ans représentent 5,8 % de l'ensemble des victimes de violences sexuelles intrafamiliales et 97,5 % des victimes de cette tranche d'âge.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.

### ► 3. Répartition par âge des mis en cause pour violences intrafamiliales selon le type de violence, sur la période 2016-2020



**Note :** dans la base des mis en cause, l'âge des victimes est connu à partir du libellé de l'infraction.

**Lecture :** en moyenne, entre 2016 et 2020, 16,9 % des mis en cause pour violences physiques sur des personnes de 15 ans ou plus ont entre 30 et 34 ans.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie 2016 à 2020.